



Au service
des peuples
et des nations



Accompagnement de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme pour mener une démarche d'innovation managérielle et élaborer son futur plan de développement stratégique

TdRs N°17/DIDH/PNUD

Termes de Références (TdRs)

Année : 2024

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».

Article 1. Objet de la consultation

Prestation d'accompagnement de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme pour mener une démarche d'innovation managerielle et élaborer son futur plan de développement stratégique.

Article 2. Conditions générales

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée au niveau de l'article III de l'accord de financement et selon les normes convenues dans le secteur de l'étude et de conseil.

Article 3. Contexte de la prestation

Les droits de l'homme occupent une place cruciale au Maroc, reflétant l'engagement du pays à respecter notamment, la dignité, la liberté et l'égalité des citoyennes et citoyens. Au cours de ces dernières décennies, le Maroc a entrepris plusieurs réformes stratégiques visant à renforcer les droits fondamentaux.

La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), faisant partie du système des Droits de l'Homme au Maroc, joue un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits de l'Homme au niveau national et dans l'interaction avec le système onusien des droits de l'Homme à travers l'élaboration des rapports nationaux et le suivi de la mise en œuvre des recommandations onusiennes.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mobilisation des partenaires internationaux pour accompagner la mise en œuvre de ses chantiers, la DIDH a conclu des accords de partenariat dans les domaines des droits de l'Homme.

Afin de mieux répondre aux missions qui lui sont dévolues et revoir son positionnement stratégique, la DIDH souhaite se faire accompagner par des experts spécialisés afin de mener une démarche d'innovation managerielle et élaborer son futur plan de développement stratégique.

Article 4. Travaux et résultats escomptés .

Les prestations consistent en l'assistance technique de la DIDH pour mener une démarche d'innovation managerielle et élaborer son futur plan de développement stratégique et ce à travers les actions suivantes :

- 1- Assistance à la préparation et à l'organisation d'un atelier de concertation avec l'ensemble des collaborateurs de la DIDH .
 - Prise de connaissance et analyse des documents produits par la DIDH
 - Réalisation d'un diagnostic stratégique concerté de la DIDH
 - Mobilisation d'expert(e)s pour l'animation de l'atelier
 - Préparation des outils et méthodes de concertation à utiliser dans le cadre de l'atelier

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».



- Animation de toutes activités prévues au niveau de l'atelier
 - Recueil des propositions et des orientations et élaboration d'un rapport de synthèse
- 2- Réalisation d'une enquête afférente au climat social interne de la DIDH :
- Echange avec la DIDH sur les problématiques des ressources humaines et les pistes d'améliorations
 - Préparation et validation du questionnaire à utiliser pour cette enquête
 - Traitement et analyse des données et production des résultats
 - Présentation des résultats ressortant de l'enquête en question
- 3- Organisation d'un plan d'accompagnement et coaching aux profits des collaborateurs et responsables sur le plan managérial :
- Elaboration d'un programme de coaching
 - Mise en œuvre de sessions de coaching en groupe et individuelles
 - Animation de sessions d'accompagnement et coaching aux profits des collaborateurs de la DIDH
- 4- Formalisation et conception de la vision stratégique de la DIDH et de sa feuille de route.
- Définition de la vision stratégique de la DIDH
 - Définition des nouvelles orientations stratégiques pour le déploiement de ladite vision
 - Structuration de la feuille de route de mise en œuvre av

Article 5. Livrables .

- Document du plan de développement stratégique
- Plan d'accompagnement et coaching
- Feuille de route pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique
- Rapport sur le climat social

Article 6. Délai de réalisation

Les actions incluses dans le cadre de cette prestation devront se dérouler sur une durée totale de 2 mois.

Article 7. Budget

La charge estimée pour le déploiement de la prestation est de 45 J/H.

Article 8. Equipe projet .

Afin d'accompagner la DIDH dans le cadre des actions susmentionnées le prestataire devra

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».



mobiliser les experts suivants :

- Expert en politiques publiques et sociales
- Expert en stratégies publiques et en management des organisations
- Expert en RH et coach certifié
- Expert en études stratégiques

Article 9. Présentation des offres .

Les concurrents devront présenter une offre technique et une offre financière.

- **Offre technique :**

Les concurrents doivent présenter une offre technique faisant ressortir leur capacité à réaliser les prestations, aux moyens de compétences adéquates, et selon une méthodologie et un plan de réalisation déterminés. A cet effet, les concurrents doivent fournir une offre technique incluant les éléments ci-après :

1. Une note sur les moyens humains et techniques qui devra inclure également la liste des références du prestataire en lien avec la mission.
2. Une note méthodologique qui devra présenter la démarche que le concurrent entend mettre en œuvre afin de mener à bien les travaux exigés dans le cadre de cette mission et d'atteindre les résultats escomptés par chacun d'entre eux
3. Les CVs détaillés de toute l'équipe y compris le chef du projet, signé par la personne habilitée à représenter le concurrent.

- **Offre financière :**

Les concurrents doivent présenter une offre financière distincte reprenant le budget total pour la réalisation des différentes prestations de la mission.

Article 10. Evaluation des offres

Evaluation des offres techniques :

Une note est obtenue (T sur 100 points) à l'issue de l'évaluation des offres techniques, qui se base sur la grille d'évaluation suivante.

Critère		Notation	
Moyens humains et techniques (16 points)	Expertise en études stratégiques publiques (2 points par référence dans la limite de 10 points)	10	
	Expertise en management et organisation (2 points par référence dans la limite de 6 points)	6	
Pertinence de la note méthodologique proposée (20 points)	Bonne Pertinente, conforme aux TdRs et apportant au Directeur National du projet une vision détaillée sur le déroulé potentiel de la prestation. Précise des éléments détaillés en fournissant des exemples issus de l'expérience du consultant, et des méthodologies développées durant cette expérience. Propose également des améliorations par rapport aux TdRs.	20	
	Satisfaisante Appropriée et conforme aux TdRs et apportant une valeur ajoutée minime par rapport à ce dernier.	12	
	Insuffisante Se limite à reprendre les termes de des TdRs sans aucun développement	0	
Expert en politiques publiques et sociales (20 points)			20
Diplômes (5 points)	≥ Bac+5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	5	
	< Bac+ 5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	0	
Expérience professionnelle (5 points)	≥ 20 années d'expériences professionnelles	5	
	< 20 années d'expériences professionnelles	0	
Expertises (10 points)	Expérience de plus de 10 ans en politiques publiques notamment sociales	10	
	Expérience de moins de 10 ans en politiques publiques notamment sociales	0	
Expert en stratégies publiques et en management des organisations (20 points)			20
Diplômes (5 points)	≥ Bac+5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	5	
	< Bac+ 5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	0	
Expérience professionnelle (5 points)	≥ 15 années d'expérience professionnelles	5	
	< 15 années d'expériences professionnelles	0	
	Expérience de plus de 10 ans en stratégies publiques	5	

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».

Expertises (10 points)	Expérience de moins de 10 ans en stratégies publiques	0
	Expérience de plus de 10 ans en management des organisations	5
	Expérience de moins de 10 ans en mangement des organisations	0
Expert en RH et coach certifié (14 points)		14
Diplômes (5 points)	≥ Bac+5 en management, gestion de projet, en RH ou diplôme équivalent	5
	< Bac+ 5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	0
Expérience professionnelle (5 points)	≥ 15 années d'expériences professionnelles	5
	< 15 années d'expériences professionnelles	0
Expertises (4 points)	Expérience de plus de 10 ans en RH et en coaching	4
	Expérience de moins de 10 ans en RH et en coaching	0
Expert en études stratégiques (10 points)		10
Diplômes (2 points)	≥ Bac+5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	2
	< Bac+ 5 en management, gestion de projet ou diplôme équivalent	0
Expérience professionnelle (3 points)	≥ 9 années d'expérience professionnelle	3
	< 9 années d'expérience professionnelle	0
Expertises (5 points)	Expérience de plus de 10 ans en études stratégiques	5
	Expérience de moins de 10 ans en études stratégiques	0

Après l'évaluation des offres techniques, une note finale sur 100 points sera attribuée à chaque concurrent.

A l'issue de cette évaluation, sera écartée toute offre :

- ayant obtenu une note totale de moins de 50/100 points (seuil d'admissibilité)
- n'ayant pas présenté un expert demandé dans les présents TdRs
- ayant obtenu une note de 0 sur un des critères ou sous critères de la grille de notation.

Evaluation financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F : 100x \frac{\text{Montant de l'offre du moins disant}}{\text{Montant de l'offre}}$$

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».

Evaluation technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus avantageuse.

Article 11. Modalités de règlement .

Les modalités de règlement des différentes prestations se présentent comme suit :

- 20% à la fin de l'atelier de concertation
- 40% après la remise de la version provisoire des livrables
- 40% après la remise de la version finale des livrables

Article 12. Confidentialité et secret professionnel

Le prestataire et son équipe doivent se considérer comme entièrement liés par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du contrat et après son achèvement le prestataire est tenu de s'interdire de :

- Faire usage, à d'autres fins que celles des TdRs et dans la stricte mesure des nécessités de celui-ci, de données, des renseignements et des documents qui lui seront fournis par le Directeur national du projet.
- Communiquer à des tiers ou de publier des données, des informations et des documents appartenant au Directeur national du projet, sous n'importe quel format.

Article 13. Bordereau des prix

Numéro de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT en DH	Prix Total en DH
1	Accompagnement de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme pour mener une démarche d'innovation managerielle et élaborer son futur plan de développement stratégique	FORFAIT	1		
TOTAL HT					
TVA (20 %)					
TOTAL TTC					

- Arrêté le présent Bordereau des prix – Détail estimatif au montant en lettres de

« Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ».

